

L'Autorité européenne de sécurité des aliments en bref



European Food Safety Authority

Largo N. Palli 5/A
43100 Parme
Italie

Tel: +39 0521 036 111
Fax: +39 0521 036 110
info@efsa.europa.eu
www.efsa.europa.eu





**Engagés dans
la sécurité des aliments en Europe**

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) est la pierre angulaire de l'Union européenne en matière d'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale.

En étroite collaboration avec les autorités nationales et en consultation ouverte avec les parties intéressées, l'EFSA fournit des avis scientifiques indépendants ainsi qu'une communication claire sur les risques existants et émergents.

À propos de l'EFSA

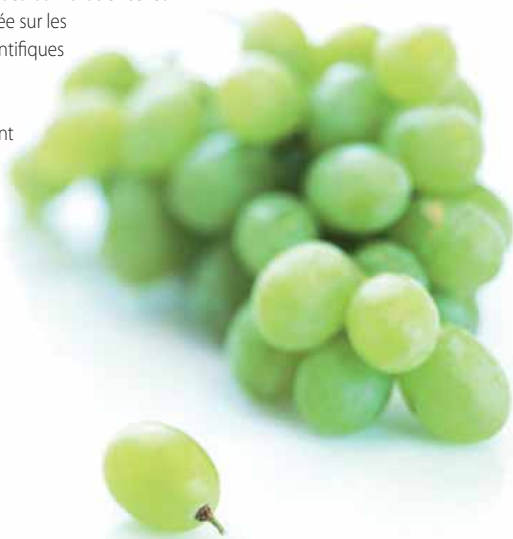
L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a été créée en janvier 2002 à la suite d'une série de crises liées à la sécurité des aliments survenues à la fin des années 1990. L'EFSA est une source indépendante de conseils scientifiques et de communication sur les risques associés à la chaîne alimentaire. La création de l'EFSA s'inscrit dans le cadre d'un programme global conçu pour améliorer la sécurité des aliments dans l'UE, garantir un niveau élevé de protection des consommateurs et restaurer et maintenir la confiance vis-à-vis de l'approvisionnement alimentaire dans l'UE.*

Le système européen de sécurité des aliments est conçu de manière à séparer l'évaluation des risques de la gestion des risques. Son rôle consistant à évaluer les risques, l'EFSA émet des avis et des conseils scientifiques afin de fournir des bases solides aux politiques et à la législation européennes et aider la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres de l'UE à arrêter des décisions efficaces et opportunes en matière de gestion des risques.

Le champ de compétence de l'EFSA englobe la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, la nutrition, la santé et le bien-être des animaux ainsi que la santé et la protection des plantes. Dans l'ensemble de ces domaines, la tâche essentielle de l'EFSA consiste à fournir des conseils objectifs et indépendants fondés sur la science et à assurer une communication claire basée sur les informations et les connaissances scientifiques les plus récentes.

Les conseils scientifiques de l'EFSA étayent le système européen de sécurité des aliments. Ce système permet aux consommateurs européens d'être parmi les mieux protégés et les mieux informés au monde en ce qui concerne les risques associés à la chaîne alimentaire.

* Livre blanc sur la sécurité alimentaire, Commission européenne, janvier 2000.



Qui sommes-nous ?

Basée à Parme, en Italie, l'EFSA est une agence européenne financée par le budget communautaire. L'EFSA est gérée par un **conseil d'administration** dont les membres sont chargés d'agir dans l'intérêt public et ne représentent aucun gouvernement, aucune organisation ni aucun secteur en particulier. Le conseil d'administration établit le budget de l'EFSA, approuve le programme de travail annuel et s'assure que l'EFSA travaille de manière efficace et coopère avec succès avec les organisations partenaires dans toute l'UE et au-delà. Il nomme également le directeur exécutif de l'EFSA ainsi que les membres du comité scientifique et des groupes scientifiques.



Le conseil d'administration compte 15 membres, dont un représentant de la Commission européenne. Les 14 autres membres, dont le président et deux vice-présidents, sont choisis à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt sur base de leur expertise, de leurs connaissances et de leur expérience. Les candidats sont proposés par la Commission européenne et nommés pour une durée de quatre ans par le Conseil des ministres, en consultation avec le Parlement européen.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au moins quatre fois par an et sont publiques. Afin de renforcer la transparence, toutes les réunions peuvent être visionnées en temps réel ou pendant 12 mois sur le site internet de l'EFSA.

Le **directeur exécutif** de l'EFSA, actuellement Catherine Geslain-Lanéelle (nommée en juillet 2006 pour un mandat de cinq ans), est le représentant légal de l'Autorité. Elle est chargée de toutes les questions liées au fonctionnement et au personnel, ainsi que de l'élaboration du programme de travail annuel en consultation avec la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres.

Le **comité scientifique** et les **groupes scientifiques de l'EFSA** réalisent le travail d'évaluation scientifique des risques de l'EFSA. Ils sont constitués d'éminents experts en évaluation des risques, issus de divers pays d'Europe et spécialisés dans différents domaines pertinents. Tous les membres sont désignés au terme d'une procédure de sélection ouverte en fonction de leur expérience scientifique avérée, y compris leur expérience dans l'évaluation des risques et l'examen par les pairs du travail et des publications scientifiques. Ils sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois ans renouvelable.

Le **comité scientifique (CS)** prépare les avis scientifiques relatifs à des méthodes nouvelles et harmonisées en matière d'évaluation des risques associés aux aliments destinés à la consommation humaine et animale et il fournit des conseils stratégiques au directeur exécutif. Le comité scientifique contribue aux activités des groupes scientifiques de l'EFSA sur les questions scientifiques à caractère horizontal. Le CS formule également des conseils en matière de coopération scientifique et de travail en réseau avec les experts scientifiques et les organismes de recherche aux niveaux national et international. Le comité scientifique est composé des présidents de chaque groupe scientifique et de six scientifiques indépendants.

Les **10 groupes scientifiques de l'EFSA** réalisent des activités d'évaluation des risques dans leurs domaines de spécialisation respectifs, à savoir :

- **la santé et le bien-être des animaux** (AHAW)
- **les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments** (ANS)
- **les dangers biologiques** (BIOHAZ), notamment les risques liés à l'ESB/EST
- **les matériaux en contact avec les aliments, les enzymes, les arômes et les auxiliaires technologiques** (CEF)
- **les contaminants de la chaîne alimentaire** (CONTAM)
- **les additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale** (FEEDAP)
- **les organismes génétiquement modifiés** (GMO)
- **les produits diététiques, la nutrition et les allergies** (NDA)
- **les produits phytopharmaceutiques et leurs résidus** (PPR)
- **la santé des plantes** (PLH)



Des groupes de travail impliquant des scientifiques externes spécialisés dans les domaines concernés sont régulièrement constitués afin d'aborder des questions spécifiques et de contribuer à la production d'avis scientifiques

Les experts du comité scientifique et des groupes scientifiques de l'EFSA sont assistés par le **personnel scientifique** de l'EFSA de la direction **Évaluation des risques**. La direction **Coopération et assistance scientifiques** participe aux activités d'évaluation des risques et gère les projets dans les domaines de la coopération scientifique avec les États membres, le recueil des données, les risques émergents et les méthodologies d'évaluation. Cette direction s'occupe également de questions relatives à des risques spécifiques en impliquant directement les experts des États membres :

- **Le recueil de données sur les zoonoses** - les données provenant de toute l'UE en ce qui concerne les maladies animales susceptibles d'être transmises aux hommes (appelées « zoonoses ») sont recueillies et analysées
- **Le recueil de données sur les pesticides** - les données provenant de toute l'UE en ce qui concerne les résidus de pesticides dans l'alimentation sont recueillies et analysées
- **L'examen par les pairs de l'évaluation des risques liés aux pesticides** - l'évaluation de la sécurité de toutes les substances actives employées dans les pesticides est réalisée à l'échelon européen.

L'EFSA en bref

- Plus de **1200** experts scientifiques externes
- Près de **1000** avis scientifiques adoptés
- Plus de **400** membres du personnel
- Réseau du forum consultatif : **27** États membres plus la Commission européenne et **3** pays observateurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ SCIENTIFIQUE & FORUM CONSULTATIF

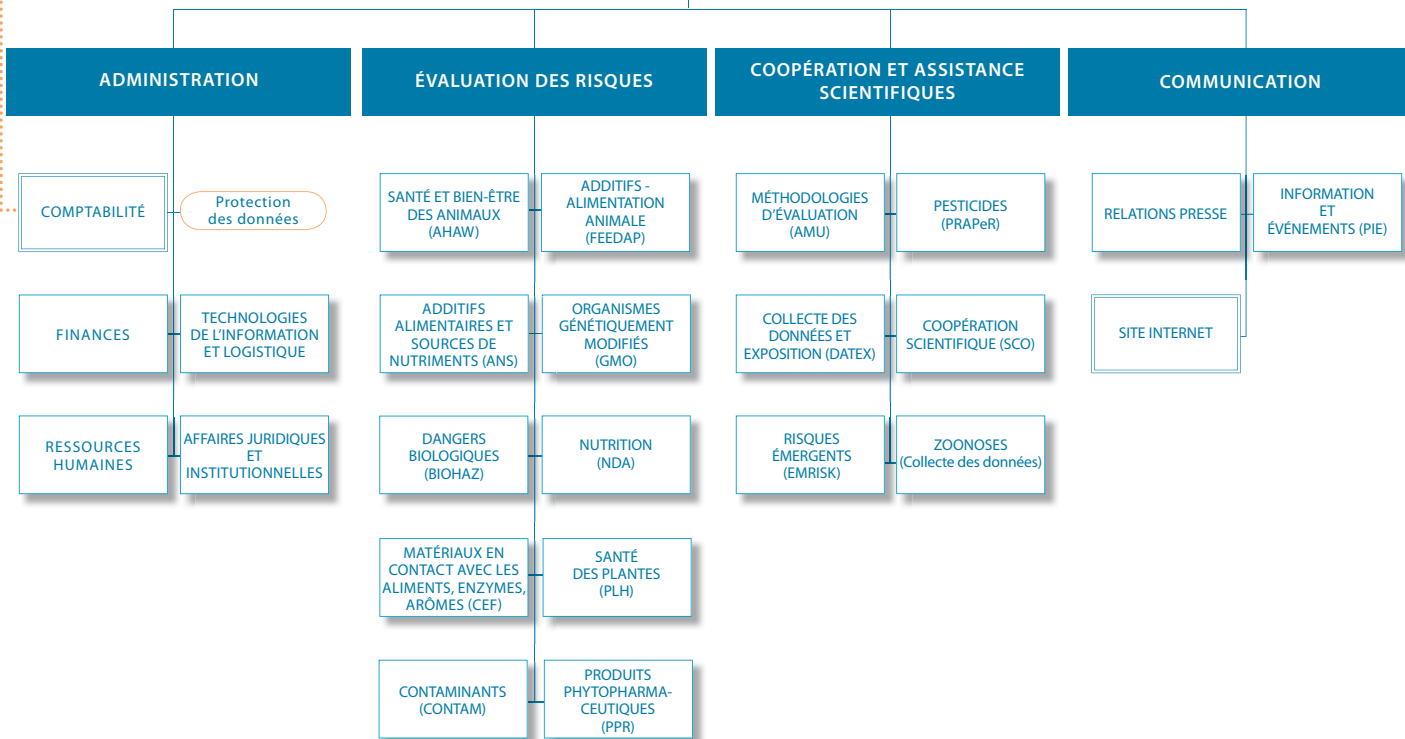
BUREAU DU DIRECTEUR EXÉCUTIF ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEUR EXÉCUTIF
Catherine Geslain-Lanéelle

STRATÉGIE ET PROSPECTIVE

AUDIT INTERNE

GESTION DE LA QUALITÉ



Organigramme 2009

Que faisons-nous ?

La tâche principale de l'EFSA consiste à évaluer et à communiquer tous les risques associés à la chaîne alimentaire. Les conseils fournis par l'EFSA visent à étayer les politiques et les décisions des gestionnaires de risques, l'EFSA agit donc essentiellement en réponse à des demandes spécifiques de conseils scientifiques. Ces demandes proviennent surtout de la Commission européenne mais aussi du Parlement européen et des États membres de l'UE.

Par conséquent, les conseils de l'EFSA contribuent souvent au processus de gestion des risques et d'élaboration des politiques dans ce domaine. Cela peut concerner les processus d'adoption ou de révision de la législation européenne sur la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, les décisions concernant l'approbation de substances réglementées, comme les pesticides et les additifs alimentaires notamment, ou encore le développement de nouvelles politiques, dans le domaine de la nutrition, par exemple. L'EFSA ne participe pas à ces processus de gestion mais ses conseils indépendants leur confèrent une base scientifique solide.

Créés en mai 2003, les groupes scientifiques ont délivré à ce jour près de 1 000 avis scientifiques portant sur un large éventail de risques, tels que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST), les additifs alimentaires tels que l'aspartame, les ingrédients alimentaires allergéniques, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les contaminants de la chaîne alimentaire, les pesticides et les questions touchant à la santé animale, y compris la grippe aviaire.

L'EFSA réalise également des travaux scientifiques de sa propre initiative (activités d'«auto-saisine»), comme les conseils sur l'origine et la présence de la fièvre catarrhale – une maladie virale des ruminants qui s'est répandue dans le nord de l'Europe pour la première fois en 2006 – afin de mieux comprendre l'évolution et la propagation du virus. Dans le cadre de son travail d'auto-saisine, l'EFSA a également élaboré une approche harmonisée pour comparer les risques posés par les substances susceptibles de provoquer des cancers et elle a fourni des orientations sur la manière d'évaluer la sécurité des produits et des compléments alimentaires à base de plantes – tel que le ginseng – d'algues, de champignons ou de lichens, qui sont maintenant largement utilisés comme compléments alimentaires en Europe.

L'Autorité joue un rôle déterminant dans le recueil et l'analyse des données scientifiques pour faire en sorte que l'évaluation européenne des risques soit étayée par des informations scientifiques exhaustives. Pour ce faire, elle coopère avec les États membres pour rassembler les données au niveau européen, les partager et les analyser. Parmi les résultats obtenus, citons, par exemple, une étude de référence européenne sur la prévalence des salmonelles dans les troupeaux de poules pondeuses et le rapport communautaire sur les zoonoses. L'EFSA coopère également avec les États membres afin de créer des bases de données à l'échelle européenne contenant des données exhaustives, par exemple sur l'alimentation, la consommation alimentaire et l'exposition des consommateurs aux substances présentes dans l'alimentation humaine et animale.



Comment travaillons-nous ?

L'EFSA travaille en concertation ouverte avec ses nombreux partenaires, en sollicitant activement l'avis des parties intéressées sur son travail et ses activités. Elle travaille également en coopération avec les autorités nationales responsables de la sécurité des aliments dans l'ensemble de l'UE et collabore avec la Commission européenne, le Parlement européen et d'autres organes communautaires et organisations internationales actifs dans le domaine de la sécurité des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Nos valeurs fondamentales

L'ensemble des activités de l'EFSA reposent sur une série de valeurs fondamentales qui sont essentielles aux principes de fonctionnement de l'Autorité.

Excellence scientifique

Outre le fait que les experts recrutés par l'EFSA ont d'excellentes références dans le domaine scientifique, le travail de l'EFSA dans le domaine de l'évaluation des risques répond à des normes scientifiques rigoureuses. Par ailleurs, l'EFSA fait en sorte que les connaissances et les approches scientifiques les plus récentes soient prises en compte dans les avis qu'elle émet.

Indépendance

L'Autorité applique un ensemble de mécanismes internes clairement définis pour garantir l'indépendance de son activité scientifique. Tous les experts sont tenus de s'engager par écrit à demeurer indépendants et à fournir des déclarations d'intérêt annuelles, publiées sur le site internet de l'EFSA. L'Autorité a récemment consolidé son indépendance en renforçant sa politique en matière de déclarations d'intérêts.

Ces mesures, accompagnées d'un document d'orientation sur la procédure pour effectuer ces déclarations, concourent à améliorer la cohérence, la transparence et la clarté de l'ensemble du processus. Les avis scientifiques de l'EFSA résultent de décisions collectives, chaque membre ayant une voix équivalente. Ce processus renforce l'impartialité et l'équilibre des conclusions de l'EFSA.

Ouverture et transparence

L'EFSA publie systématiquement les avis scientifiques ainsi que les ordres du jour, les comptes rendus de réunions et d'autres documents clés sur son site internet. Afin de renforcer encore sa transparence, l'EFSA retransmet en direct sur le site internet d'importantes réunions et manifestations. L'EFSA est à l'écoute des points de vue des tiers, particulièrement les parties intéressées. De nombreux groupes de parties intéressées suivent de près le travail de l'EFSA, depuis l'industrie alimentaire jusqu'aux groupements environnementaux et aux associations de consommateurs. L'EFSA s'emploie à solliciter leur avis et à confronter les différents points de vue, notamment dans le cadre de la plateforme consultative pour les parties intéressées et du colloque annuel des parties intéressées. L'EFSA sollicite également l'avis des tiers en organisant des consultations ouvertes par l'intermédiaire de son site internet, grâce à des réunions en face-à-face et des discussions multilatérales dans le cadre de conférences et de séminaires scientifiques.

À ce jour, l'EFSA a lancé des consultations publiques sur des sujets tels que les orientations qu'elle a fournies en

matière d'évaluation des risques liés aux OGM, la méthodologie d'évaluation des risques liés à l'ESB pour mesurer le risque d'ESB dans plusieurs pays et l'approche pour la réalisation des évaluations des risques environnementaux des additifs utilisés dans l'alimentation animale.

Réactivité

L'EFSA a pour objectif de constituer un soutien réactif et fiable pour les décideurs qui ont besoin d'informations scientifiques complètes, actualisées et en temps opportun pour étayer leurs politiques et leurs décisions. L'EFSA établit ses priorités en conséquence et, en 2008, elle a démontré sa capacité à réagir rapidement en prodiguant par exemple des conseils sur les risques pour la santé publique liés à la présence de mélamine dans les produits chinois à base de lait et de la dioxine dans le porc irlandais.

Coopération avec les États membres de l'UE

Le Forum consultatif fait le lien entre l'EFSA et les autorités nationales de sécurité des aliments des 27 États membres de l'UE. Chaque membre de ce forum représente un organisme national responsable de l'évaluation des risques dans son pays; le forum compte également des observateurs de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse et de la Commission européenne. Il est présidé par le directeur exécutif de l'EFSA.

Le forum s'inscrit au cœur de la stratégie de collaboration de l'EFSA en matière d'évaluation des risques en Europe. Il permet à l'EFSA et aux États membres d'unir leurs efforts pour répondre aux questions liées à l'évaluation et à la communication sur les risques en Europe.

L'EFSA utilise également ce forum pour consulter les États membres sur des questions scientifiques et sur son programme de travail et pour identifier et s'attaquer le plus rapidement possible aux problèmes liés aux risques émergents. Tandis que le forum consultatif concentre son attention sur les questions stratégiques liées à la coopération et la mise en réseau, les points de contact nationaux apportent leur soutien aux membres du forum en mettant en place un réseau efficace dans les États membres, par exemple pour échanger des informations et fournir des conseils et un appui à l'EFSA dans le cadre de diverses activités scientifiques.



Communication sur les risques

L'EFSA vise à fournir à l'ensemble des parties intéressées des communications appropriées, cohérentes, détaillées et opportunes sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale en se fondant sur ses observations scientifiques. Pour ce faire, l'EFSA :

- analyse la manière dont le public perçoit les risques liés aux aliments;
- explique et replace les risques dans leur contexte;
- travaille avec les principaux acteurs, y compris les autorités nationales, les parties intéressées et les médias, afin de mettre au point des messages adaptés aux besoins des différents publics;
- assure la cohérence en coordonnant les communications avec les autres organisations d'évaluation des risques et les gestionnaires des risques, comme la Commission européenne et les États membres de l'UE.

L'EFSA sollicite l'avis et coordonne ses communications avec les responsables de la communication de l'ensemble des autorités nationales compétentes en matière de sécurité des aliments, par l'intermédiaire du groupe de travail du forum consultatif sur la communication. En outre, elle a établi un groupe pluridisciplinaire consultatif sur la communication sur les risques, qui fournit des conseils au directeur exécutif.

Cadre de l'analyse des risques



Source : OMS/FAO

Regarder vers l'avenir

L'Autorité continuera à œuvrer de façon ouverte et transparente afin d'offrir des conseils scientifiques opportuns et impartiaux de la plus haute qualité dans le but d'étayer les politiques et les décisions des gestionnaires des risques européens.

En 2008, le conseil d'administration a adopté son plan stratégique 2009-2013. Ce plan explique comment l'EFSA exploitera au mieux l'expertise scientifique mise à sa disposition en Europe et renforcera son approche intégrée de l'évaluation des risques, afin de fournir aux décideurs des avis scientifiques pertinents et rapides.

Six domaines stratégiques clés ont été identifiés :

1. Fournir une approche intégrée pour l'élaboration des avis scientifique;
2. Fournir une évaluation de haute qualité et dans les meilleurs délais des produits, substances et allégations soumis à autorisation;
3. Rassembler, partager et analyser des données sur le terrain dans le cadre de la mission de l'EFSA;
4. Positionner l'EFSA à la pointe de l'évaluation des risques en Europe et au niveau international;
5. Renforcer la confiance à l'égard de l'EFSA et du système de sécurité des aliments de l'UE;
6. Garantir la réactivité, l'efficacité et la performance de l'EFSA.

Les objectifs définis dans le plan stratégique guideront l'EFSA pour les années à venir. Ce plan constituera un document vivant et dynamique qui sera régulièrement réexaminé. Ceci permettra à l'EFSA de continuer à faire face aux questions du 21^e siècle touchant la chaîne alimentaire, y compris les risques émergents, l'évolution des approches scientifiques et des nouvelles technologies, tout en restant vigilante et en réactive face aux risques nouveaux et existants.

L'objectif de l'EFSA est d'être reconnue au niveau mondial en tant qu'organe européen de référence pour l'évaluation des risques en matière de sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, de santé et de bien-être des animaux, de nutrition, de protection et de santé des plantes.